

ENSEMBLE AUTOUR DE L'ARGENS ET SES AFFLUENTS

► PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

Risque inondation : un référentiel hydrologique pour le bassin versant

A la suite des inondations de juin 2010, le Conseil général du Var a initié un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) sur le bassin versant de l'Argens et de ses affluents, vaste territoire de 2 750 km² qui couvre la moitié du département. Ce programme a pour objectif de rendre le territoire moins vulnérable face au risque d'inondation. Ceci suppose d'agir sur différents leviers complémentaires dont la réalisation d'aménagements visant à limiter les débordements les plus fréquents, dans le cadre d'une stratégie globale, cohérente à l'échelle de tout le bassin versant.

Pour cela, il a été nécessaire d'élaborer au préalable un référentiel commun sur lequel pourront se baser toutes les études visant à définir des projets dans lesquels doit être pris en compte le risque d'inondation. Ce travail a été réalisé avec l'appui technique du bureau d'études Tractebel ingénierie, et est disponible depuis mi-2014, après validation par le comité de suivi et les services de l'État.

Ce référentiel, fondé sur un traitement statistique de l'ensemble des données de pluies et de débits disponibles sur ce territoire, propose une méthode d'évaluation des pluies de projet et des débits de crue en tout point du bassin versant. Il est destiné à être systématiquement utilisé comme donnée d'entrée par les services techniques des collectivités territoriales et leurs maîtres d'œuvre pour tout projet réalisé dans les limites du bassin versant de l'Argens et ses affluents, quelle que soit l'échelle du projet, qu'il s'agisse de délimiter des zones inondables, de mettre en place des démarches de prévention du risque inondation, de concevoir des ouvrages de protection contre les crues ou de gestion des eaux pluviales, mais aussi dans le cadre de projets d'aménagements de voirie, de zones d'activité ou de lotissements.





UNE RÉFÉRENCE POUR LES PLUIES DE BASSIN

L'analyse de nombreux événements météorologiques survenus au cours des années écoulées montre une très grande diversité dans la répartition spatiale et temporelle des précipitations sur un territoire aussi vaste et contrasté. Néanmoins, l'analyse statistique de nombreuses précipitations observées permet de définir des références communes pour les pluies de bassin susceptibles d'être utilisées comme données d'entrée pour le dimensionnement des projets. Le référentiel propose ainsi plusieurs outils pratiques pour estimer la pluie sur chaque bassin du territoire en situation de crue, pour des durées variant de 15 mn à 72 heures et pour différentes périodes de retour.



DES PRINCIPES DE CALCUL POUR LES DÉBITS DE CRUE

Le référentiel s'applique à l'ensemble des cours d'eau du bassin versant de l'Argens.

La méthode d'estimation des débits de crue, mise au point après une étude détaillée de toutes les données disponibles de précipitations et de débits sur la totalité du bassin versant, s'appuie sur des formules simples à utiliser et des cartes de distribution régionale des paramètres nécessaires aux calculs. Les modalités d'estimation des débits sont adaptées à la surface du bassin versant du cours d'eau considéré, selon le principe suivant :



i INFORMATION PRATIQUE

Le référentiel hydrologique et hydraulique est un document technique destiné en priorité aux services techniques des collectivités locales et aux bureaux d'études qui les appuient. Il servira de référence pour la conception des programmes d'aménagement mis en œuvre par le Syndicat mixte Argens pour réduire l'aléa inondation dans le bassin versant.

Plus largement, il est destiné à être utilisé dans tous les projets engagés dans le bassin versant et pour lesquels il est nécessaire de procéder à des calculs hydrauliques, que ce soit pour la prise en compte des ruissellements pluviaux, pour le franchissement de cours d'eau ou pour des ouvrages situés en zone potentiellement inondable. Toutes les communes, communautés de communes et d'agglomération, mais aussi opérateurs privés intervenant sur le territoire sont donc susceptibles d'utiliser ce référentiel pour disposer de données d'entrée et de principes de calcul communs afin de dimensionner leurs projets de manière cohérente.

Le référentiel est accessible sur demande et sous format numérique, sous forme d'un rapport méthodologique complet accompagné de fiches pratiques et de nombreux fichiers numériques facilitant sa mise en œuvre. Il peut être demandé auprès du service rivières et milieux aquatiques du Conseil Général du Var (Direction de l'Environnement – 390 avenue des Lices – CS 41303 – 83 076 TOULON cedex) tél. 04.83.95.52.31. Il peut aussi être obtenu auprès du Syndicat mixte de l'Argens (43 avenue Jules Ferry – 83 490 LE MUY) tél. 09 72 45 24 91.

